BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4414

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

520 865 270 RCS Nanterre.
AB ROUEN.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 50000.00 EUR.
Adresse : 55, Rue Deguingand, 92300 Levallois-Perret.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Au Bureau Exploitation Société par actions simplifiée Au capital de : 3 015 000,00 EUR Siège social 55 Rue Deguingand 92300 Levallois-Perret N° RCS 528 651 623 RCS Nanterre, est société absorbante AB Rouen Société par actions simplifiée Au capital de : 50 000,00 EUR Siège social 55 Rue Deguingand 92300 Levallois-Perret N° RCS 520 865 270 RCS Nanterre, est société absorbée 1) Evaluation de l'actif et du passif de la Société Absorbée dont la transmission à la Société Absorbante est prévue : - actif : 2 905 670 euros - passif : 525 875 euros 2) Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : NÉANT. La société Au Bureau Exploitation détient et détiendra, au jour du dépôt au greffe du Tribunal des Activités Economiques de NANTERRE du projet de traité de fusion, l'intégralité des actions composant le capital social de la Société Absorbée AB Rouen et s'engage à les conserver jusqu'à la réalisation définitive de la Fusion. Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 II du Code de Commerce, il ne sera procédé à la création d'aucune action nouvelle, ni à aucune augmentation de capital de la Société Absorbante en rémunération des apports. Par conséquent, il n'est pas établi de rapport d'échange, les apports effectués par la Société Absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions nouvelles de la Société Absorbante. 3) Montant prévu de la prime de fusion : NEANT. 4) Effet rétroactif de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal : 1er octobre 2025 à 00h00. 5) Le projet de fusion a été établi en date à LEVALLOIS-PERRET du 15 octobre 2025 et a été déposé : - au Greffe du Tribunal des Activités Economiques de NANTERRE au nom de la société Au Bureau Exploitation le 16 octobre 2025. - au Greffe du Tribunal des Activités Economiques de NANTERRE au nom de la société AB Rouen le 16 octobre 2025..